

et qu'il doit savoir. Il doit s'abstenir surtout pendant le *Credo*, le *Scmctus* et *\O salutaris*.

Dans les anciens usages de Lyon on ne mettait jamais plus de six cierges sûr l'autel, ni de croix lorsque le Saint-Sacrement était exposé.

Le *massier*, les *bedecmæ*, le *courrier*, fonctions spéciales à l'Église de Lyon, sont, ainsi que le suisse, les souvenirs des anciens officiers du pouvoir temporel du Chapitre.

Le costume des suisses à Lyon est bien plus beau que le costume sans style des suisses du Nord, de même que leur tenue et leurs évolutions sont également très-supérieures.

Et encore « c'est un abus, dit-il, qui doit être retranché, de faire chanter des cantiques pendant la Bénédiction du Saint-Sacrement ainsi que pendant l'élévation de la Messe. On doit se borner à ce qui est marqué dans les livres liturgiques. »

.....

Pour la Bénédiction, l'usage de la primatiale, conforme du resté au Rituel romain, est de n'admettre que les strophes, *O salutaris*, *Panis angelicus*, *ecce panis*, *Adoro te* ou l'antienne *Ave verum* et de donner la Bénédiction en silence.

L'antiquité et la beauté de la liturgie lyonnaise, et l'attachement de l'Église de Lyon à ses anciens rites étaient tellement respectables, qu'en plein XVIII^e siècle, l'auteur d'un recueil peu suspect d'exagération religieuse, connu sous le nom de *Mémoires de Bachaumont*, ne put s'empêcher d'en parler avec convenance et d'une façon élogieuse, bien que souvent, dans le cours de cette publication, il tournât en ridicule le clergé et le culte catholique. Voici comment il s'exprimait à propos des funestes réformes de Mgr de Montazet :

« 18 mars 1774. L'Église de Lyon est une des plus anciennes et la plus célèbre de toutes celles des Gaules. Outre la prérogative quelle a de compter le roi pour le premier de ses chanoines, elle se glorifie d'avoir élevé dans son sein plusieurs enfants de souverains, d'avoir donné à l'Église 3 papes, 14 cardinaux, une